

 <p>Université Nice Sophia Antipolis</p> <hr/> <p>Faculté de Droit et Science Politique</p> <p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR </p>	<p>Domaine : DROIT-ECONOMIE-GESTION Mention : DROIT PRIVÉ</p> <p>MASTER 1^{ère} Année Semestres 1 et 2</p> <p><i>Responsable Pédagogique : Christine COURTIN</i></p>	<p>Année Universitaire 2018-2019</p>
--	--	---

1- Organisation des enseignements

Article 1 : Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignements capitalisables, et sont dispensés sous forme de cours et/ou de travaux dirigés. Sauf dispositions spéciales, l'étudiant doit suivre tous les enseignements constitutifs de toutes les unités d'enseignement (UE) du semestre. Le choix des matières de Travaux Dirigés (TD) est opéré pour les deux semestres au moment de l'inscription pédagogique.

Article 1.1 : Les étudiants peuvent demander, au plus tard avant le début des TD, l'autorisation d'être **Dispensés d'assiduité aux TD** sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

Article 2 :

Semestre 1

UE 1 : les étudiants doivent suivre un enseignement composé d'un Cours Magistral et d'un TD à choisir parmi :

- *Droit pénal spécial 1*
- *Droit des régimes matrimoniaux*
- *Droit international privé*
- *Procédure civile 1*
- *Droit bancaire*

UE 2 : les étudiants doivent suivre un enseignement composé d'un CM+TD à choisir parmi la liste des matières non choisies en UE1.

UE 3 : les étudiants doivent suivre deux enseignements à choisir parmi la liste des matières non choisies en UE1 et UE2 + *Droit des assurances, Criminologie et Droit post-sentenciel, Droit processuel.*

UE 4 : les étudiants doivent suivre le TD d'Anglais.

UE 5 : les étudiants doivent suivre deux enseignements optionnels à choisir parmi la liste des matières non choisies en UE1, UE2 et UE3 + *Histoire de la procédure pénale, Contentieux administratif, Contentieux de l'Union Européenne.*

Semestre 2

UE 6 : les étudiants doivent suivre un enseignement couplé de TD à choisir parmi :

- *Droit pénal spécial 2 (suite du Droit pénal spécial 1)*
- *Droit des successions (suite du Droit des régimes matrimoniaux)*
- *Droit du commerce international (suite du Droit international privé)*
- *Procédure civile 2 (suite du Procédure civile 1)*
- *Droit des entreprises en difficulté (suite du Droit bancaire)*

Les matières à TD du semestre 2 doivent obligatoirement être choisies en correspondance avec les matières suivies en TD au semestre 1.

UE 7 : les étudiants doivent suivre un enseignement couplé de TD à choisir parmi la liste des matières non choisies en UE6.

UE 8 : les étudiants doivent suivre deux enseignements à choisir parmi la liste des matières non choisies en UE6 et UE7 + *Droit de l'environnement, Droit de la consommation et de la distribution, Fiscalité de l'entreprise, Voies d'exécution.*

UE 9 : les étudiants doivent suivre le TD d'Anglais. Ils doivent également rédiger une Note de synthèse.

UE 10 : les étudiants doivent suivre deux enseignements optionnels à choisir parmi la liste des matières non choisies en UE6, UE7 et UE8 + *Histoire des contrats et voies d'exécution.*

2- Contrôle des connaissances

Article 3 : La convocation aux examens se fera par le biais de l'Environnement Numérique de Travail et du site internet.

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement, il est organisé un contrôle des connaissances conforme aux articles 7 et 8 du présent règlement pédagogique.

Article 5 : Chaque unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. Au sein de chaque unité d'enseignements, la compensation entre les notes obtenues en application de l'article 4 s'effectue sans note éliminatoire.

Article 6 : Un semestre de la Spécialité Droit Privé est validé dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne générale compensée entre toutes les unités d'enseignements. Les semestres se compensent entre eux. Les unités d'enseignement se compensent au sein du semestre.

Les étudiants **non admis au semestre** conservent les unités d'enseignement acquises. Les étudiants ajournés à l'année redoublent en conservant les unités acquises et repassent toutes les matières dans les unités non acquises.

L'application du principe de la compensation est automatique aux UE et aux semestres.

L'admission au Master 1 est conditionnée par la validation de chacun des deux semestres de M1, ou par compensation entre les semestres 1 et 2 du M1. Toute année est validée dès lors que la moyenne annuelle est au moins équivalente à 10/20 (et 60 crédits ECTS obtenus). **L'admission dans ce M1 n'entraîne pas de plein droit l'accès au M2.**

Article 7 : Notation des épreuves d'examen

Toutes les UE sont affectées d'un coefficient 1 et l'ensemble des épreuves est noté sur 20. Les étudiants dispensés d'assiduité aux TD verront leurs épreuves terminales doubler. La note de contrôle terminal (CT) et la note de TD font une moyenne globale pour chaque matière. Chaque moyenne de matière est utilisée pour calculer la moyenne de l'UE. La présence aux TD est obligatoire : 2 absences non justifiées peuvent entraîner un zéro.

Article 8 : Nature et durée des épreuves

Semestre 1

UE 1 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, 1 épreuve écrite de 3 heures.

UE 2 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, 1 épreuve écrite de 3 heures.

UE 3 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, 2 épreuves écrites d'une heure ou 2 oraux ou 1 épreuve écrite d'une heure et 1 oral, en fonction des matières choisies et de leurs modalités d'évaluation (cf. tableau).

UE 4 : Une note de contrôle continu sera attribuée à l'Anglais.

UE 5 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, 2 épreuves écrites d'une heure ou 2 oraux ou 1 épreuve écrite d'une heure et 1 oral, en fonction des matières choisies et de leurs modalités d'évaluation (cf. tableau). Exception faite pour la matière *Contentieux de l'Union Européenne* qui donnera lieu à une épreuve écrite de 2 heures.

Semestre 2

UE 6 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, 1 épreuve écrite de 3 heures.

UE 7 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, 1 épreuve écrite de 3 heures.

UE 8 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, 2 épreuves écrites d'une heure ou 2 oraux ou 1 épreuve écrite d'une heure et 1 oral, en fonction des matières choisies et de leurs modalités d'évaluation (cf. tableau).

UE 9 : Une note de contrôle continu sera attribuée à l'Anglais. La Note de synthèse fera l'objet d'une notation moyenne sur la base des trois notes réalisées au cours du semestre 2, d'une durée de 5 heures chacune.

UE 10 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, 1 épreuve écrite d'une heure ou 1 oral, en fonction de la matière choisie et de leurs modalités d'évaluation (cf. tableau).

Article 9 : Contrôle continu

Chaque matière de TD donne lieu à une notation continue sur 2 notes minimum (participation, écrit, oral, etc.)

Article 10 : Bonus facultatifs. Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification (max. de 0.25 points) qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne peuvent être cumulés sur un même semestre.

**LE DIPLOME DE MASTER 1 NE PEUT ETRE OBTENU ET DÉLIVRÉ
QU'APRÈS VALIDATION DES 2 SEMESTRES.**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Faculté de Droit et Science Politique – Bureau des Masters 1 (B. 112 bis) – Av. Doyen Trotabas - 06050 Nice cedex 1
Tel : +33 04.89.15.25.35 ou +33 04.89.15.25.25 – Courriel : droit.scolarité.master1@unice.fr – Web : droit.unice.fr

UE et Matières	Épreuves terminales	Notation terminale	Notation continue (TD)	Coefficient des matières	Notation de l'UE	Crédits ECTS
SEMESTRE 1						
UE 1 : ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 1	1 ÉCRIT		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	6
1 enseignement obligatoire avec TD au choix parmi :						
- Droit pénal spécial 1	1 écrit de 3h	/20	/20	1		
- Droit des régimes matrimoniaux				1		
- Droit international privé				1		
- Procédure civile 1				1		
- Droit bancaire				1		
UE 2 : ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 2	1 ÉCRIT		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	6
1 enseignement obligatoire avec TD, non choisi en UE1, au choix parmi :						
- Droit pénal spécial 1	1 écrit de 3h	/20	/20	1		
- Droit des régimes matrimoniaux				1		
- Droit international privé				1		
- Procédure civile 1				1		
- Droit bancaire				1		
UE 3 : ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 3	2 ÉCRITS ou 2 ORAUX ou 1 ÉCRIT + 1 ORAL				/20 (Coef. 1)	6
2 enseignements obligatoires, non choisis en UE1 et UE2, au choix parmi :						
- Droit pénal spécial 1	écrit d'1h	/20		1		
- Droit des régimes matrimoniaux	écrit d'1h			1		
- Droit international privé	oral			1		
- Procédure civile 1	écrit d'1h			1		
- Droit bancaire	oral			1		
- Droit des assurances	oral	/20		1		
- Criminologie et Droit post-sentenciel	écrit d'1h			1		
- Droit processuel	oral			1		
UE 4 : PPR			2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	6
1 élément obligatoire :						
- Travaux dirigés Anglais			/20		1	
UE 5 : ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	2 ÉCRITS ou 2 ORAUX ou 1 ÉCRIT + 1 ORAL				/20 (Coef. 1)	6
2 enseignements optionnels, non choisis en UE1, UE2 et UE3, au choix parmi :						
- Droit pénal spécial 1	écrit d'1h	/20		1		
- Droit des régimes matrimoniaux	écrit d'1h			1		
- Droit international privé	oral			1		
- Procédure civile 1	écrit d'1h			1		
- Droit bancaire	oral			1		
- Droit des assurances	oral	/20		1		
- Criminologie et Droit post-sentenciel	écrit d'1h			1		
- Droit processuel	oral			1		
- Histoire de la procédure pénale	oral			1		
- Contentieux administratif	écrit d'1h			1		
- Contentieux de l'Union Européenne	écrit de 2h			1		
TOTAL SEMESTRE 1					/20	30

SEMESTRE 2						
UE 6 : ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX	1 ÉCRIT		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	6
1 enseignement obligatoire avec TD au choix parmi :						
- Droit pénal spécial 2	1 écrit de 3h	/20	/20	1		
- Procédure civile 2				1		
- Droit des successions				1		
- Droit du commerce international				1		
- Droit des entreprises en difficulté				1		
UE 7 : ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX	1 ÉCRIT		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	6
1 enseignement obligatoire avec TD, non choisi en UE6, au choix parmi :						
- Droit pénal spécial 2	1 écrit de 3h	/20	/20	1		
- Procédure civile 2				1		
- Droit des successions				1		
- Droit du commerce international				1		
- Droit des entreprises en difficulté				1		
UE 8 : ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX	2 ÉCRITS ou 2 ORAUX ou 1 ÉCRIT + 1 ORAL				/20 (Coef. 1)	6
2 enseignements obligatoires, non choisis en UE6 et UE7, au choix parmi :						
- Droit pénal spécial 2	écrit d'1h	/20		1		
- Procédure civile 2	écrit d'1h			1		
- Droit des successions	écrit d'1h			1		
- Droit du commerce international	oral			1		
- Droit des entreprises en difficulté	oral			1		
- Droit de l'environnement	oral	/20		1		
- Droit de la consommation et de la distribution	oral			1		
- Fiscalité de l'entreprise	écrit d'1h			1		
- Voies d'exécution	écrit d'1h			1		
UE 9 : PPR			2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	9
2 éléments obligatoires :						
- Travaux dirigés Anglais			/20	1		
- Note de synthèse			/20	1		
UE 10 : ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	1 ÉCRIT ou 1 ORAL				/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement optionnel, non choisi en UE6, UE7 et UE8, au choix parmi :						
- Droit pénal spécial 2	écrit d'1h	/20		1		
- Procédure civile 2	écrit d'1h			1		
- Droit des successions	écrit d'1h			1		
- Droit du commerce international	oral			1		
- Droit des entreprises en difficulté	oral			1		
- Droit de l'environnement	oral			1		
- Droit de la consommation et de la distribution	oral			1		
- Fiscalité de l'entreprise	écrit d'1h			1		
- Voies d'exécution	écrit d'1h			1		
- Histoire des contrats et des voies d'exécution	oral			1		
TOTAL SEMESTRE 2					/20	30